

Publics concernés :

Contrôleurs des aides financières collectives en CAF, gestionnaires et chargés de développement.

La loi NOTRe du 7 août 2015 portant organisation territoriale de la République renforce et complète les dispositions de la réforme des collectivités territoriales massivement engagée depuis 2010. Elle réorganise et va faire évoluer considérablement l'échelon intercommunal dans les années à venir. Les nouveaux transferts de compétences aux intercommunalités et la recomposition des périmètres des EPCI vont avoir des conséquences importantes sur les services à la population, notamment pour toutes les compétences en matière sociale.

Dans ce nouveau contexte, les responsables des organismes sociaux et les structures associatives inscrivent leurs actions dans une dynamique de concertation territoriale dont le niveau de contractualisation sera désormais de plus en plus intercommunal.

Les acteurs sociaux doivent anticiper les conséquences de la réforme, se positionner en partenaires prenant en compte la recomposition des périmètres des EPCI, les transferts de compétences sociales prévisibles, l'environnement juridique, les contraintes administratives.

Objectifs :

- Découvrir la nouvelle recomposition intercommunale et les conséquences de la réforme du 7/07/2015, qui renforce les modifications successives de 2010, 2012, 2013 et 2014, sur l'action sociale intercommunale, les transferts de compétences, les modes de gestion
- Examiner les autres impacts de la réforme pour les partenaires sociaux : principales dispositions, incidences, afin d'anticiper les changements.

Contenu, démarche pédagogique :

- Bilan de l'intercommunalité : nouvelle donne après la réforme : évolution de la carte intercommunale en France avec les schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), dates-clefs, différentes catégories d'EPCI, nombre d'EPCI selon le régime fiscal, objectifs et caractéristiques des groupements selon leur nature, démocratie intercommunale, actualité législative après la réforme
- Les points clés du nouveau fonctionnement intercommunal
 - Compétences transférées et notion d'intérêt communautaire
 - Compétences en matière sociale : examen détaillé à partir d'exemples : statuts, conventions, modes de gestion, centre sociaux, CIAS, MSAP...
 - Transfert des moyens : biens, personnels, droits et obligations rattachés
 - Mutualisation entre communes membres et EPCI – mutualisation financière
 - Prestations de services entre communauté/commune membre, EPCI/collectivités
- Evolution des périmètres : cas de retrait ou d'adhésion de communes, de fusion de communautés, examen des conditions et incidences de ces évolutions en matière sociale - Travail à partir des cas des participants : conventions, statuts d'EPCI...
- Les autres impacts de la réforme pour les partenaires sociaux : principales dispositions de la réforme et incidences - création de métropoles, de pôles métropolitains, de pôles d'équilibre territorial et rural pour les pays, de communes nouvelles.

Modalités :

- 2 jours consécutifs
- Lieu : dans les locaux de l'ESSSE à Lyon
- Inscription auprès de l'ESSSE (bulletin à retourner)

Intervention – qualification des intervenants

Etienne FAURE, juriste spécialisé en droit des collectivités territoriales

Référent de l'action :

Claire BLETON-MARTIN –bleton@esse.fr

**Dates et Coût
à la demande**